

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

Libre confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ARTS ET METIERS ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

adresse complète : rue de l'Eglise Ste-Thérèse. 47 - 6560 EROUJELINNES

n° de matricule : 5.111.005

n° de téléphone : 071/55 51 27

2. Intitulé de l'unité de formation :

(11)

Code : 03500302121

INITIATION A LA

COMMUNICATION A CARACTERE TOURISTIQUE - CONVENTION

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de transition degré supérieur.

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme des cours

repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil des chargés de cours

repris en annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	classem. des cours	nbre de périodes
Communication	CT	30

2. Part d'autonomie

Total des périodes 6  
36

11. Date de la proposition du P.O. :

Transmis par le réseau  
le :

Signature du :  
~~Chef d'établissement de la C.F.~~  
Représentant du ~~P.O. subventionné~~

12. Observations du service d'inspection  
(annexe éventuelle)

*voir 1 Annexe d'1 page.*

Date : 12.11.93

Signature :

J. LISON  
INSPECTRICE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 25 NOV. 1993

Signature :

J. MEUNIER  
  
ADMINISTRATEUR  
PEDAGOGIQUE

FINALITES DE L'UF :

Finalités générales de l'UF :

Dans le respect de l'art. 7 du décret de la C.F. du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières de l'UF :

Les finalités de cette unité participent à l'acquisition des capacités finales de la section. Elle doit permettre aux étudiants d'appliquer les principes fondamentaux d'une communication orale ou écrite accompagnée d'une gestuelle appropriée. Elle permettra en outre de préparer la conception d'un document à caractère touristique.

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

Capacités :

- lire et comprendre un texte de fin d'études de niveau secondaire inférieur ou un titre pouvant en tenir lieu soit : un titre de fin d'études de niveau secondaire inférieur.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE  
GROUPE ET REGROUPEMENT

*Il est conseillé de ne pas organiser de groupes composés de plus de 15 étudiants.*

PROGRAMME DES COURS :

COMMUNICATION 36 Périodes

Programme :

L'étudiant sera capable de :

- Comprendre la théorie de la communication : émetteur/récepteur.  
Ecoute
- Situer \* Les médias comme moyen de communication :
  - support papier et presse
  - son
  - image
  - audio-visuel
- Constituer des outils de communication tel que :
  - information générale
  - information ciblée
  - adéquation produit, ciblage du public
    - relation personnelle
    - relation générale
- Cerner les qualités minimales des moyens dans l' ou les :
  - expression orale
  - expression écrite
  - supports visuels et audiovisuels
- D'effectuer des exercices appliqués en matière touristique

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant devra être capable, d'une manière satisfaisante,

- d'effectuer des démarches communicatives correctes vis à vis d'un client et dans le cadre de son activité touristique propre.
- de tracer un schéma de communication par le support papier, par le support son ou le support vidéo.
- de fournir des exemples de son savoir communiquer en toute situation ou circonstance dans les contextes touristiques.

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS :

Expert

**COMMUNAUTE FRANCAISE**

Direction générale  
de la Formation,  
de l'enseignement de Promotion Sociale,  
de l'enseignement à distance et des  
allocations et prêts d'études.

-----  
Inspection de l'Enseignement  
de Promotion Sociale  
-----

**Régime 1.**

Réf. : 934 U ; Code 035003U21Z1

Objet : concerne le dossier pédagogique de l'unité de formation

UF pér./niveau	"Initiation à la communication à caractère touristique 36 p. - sec.sup.trans.-
Etablissement	Ecole d'Arts et Métiers.ERQUELINNES - 5.111.005
Réseau	SNEC Libre confessionnel

**Annexe 1.**

- Le sens et l'orthographe de la 1e phrase sont à rectifier :  
"l'acquisition des capacité\_ fiscales de la section".
- La finalité "préparer la conception d'un document touristique", présentée en dernier lieu, devrait être préparée par le programme, par ex. sous la rubrique "exercices appliqués en matière touristique".

**Annexe 2.**

"accorder un magnétoscope à un téléviseur" ne me semble pas pouvoir être imposé comme une capacité préalable requise à l'entrée d'une formation, vu la simplicité de cette manipulation.

**Annexe 3.**

La tournure de la phrase est à rendre correcte pour en permettre la compréhension : "pas de groupe composant plus de 15 élèves" est à remplacer par "pas de groupe composé de plus de ...".

**Annexe 5.**

Les critères de réussite restent à préciser.

  
J. LISON  
Inspectrice.